

Académie universitaire Wallonie-Europe

Université de Liège

Faculté de Philosophie et Lettres

Département de philosophie

LES FRONTIÈRES DE LA MONDIALISATION

GESTION DES FLUX MIGRATOIRES EN RÉGIME NÉOLIBÉRAL

(Résumé et table des matières)

Thèse présentée le 21 janvier  
2014 par Denis PIERET en vue  
de l'obtention du titre de Docteur  
en philosophie, sous la direction  
de MM. Thomas Berns et  
Edouard Delruelle

Année académique 2013-2014

## I. Introduction

---

Ces dernières décennies, un contexte nouveau, de nouvelles techniques et de nouvelles pratiques ont réconfiguré la frontière, même dans ses formes les plus archaïques. Depuis la fin de la guerre froide, le nombre de murs, barrières ou clôtures a été multiplié par cinq et, mis bout à bout, ils permettraient de parcourir les trois quarts du périmètre équatorial de la Terre<sup>1</sup>. De nouveaux murs ne cessent d'être construits, y compris en Europe : la Grèce construit un double grillage sur sa frontière turque, près de la rivière Evros. Et pourtant, de nombreuses études s'accordent à répéter l'inutilité de ces renforcements au regard des objectifs annoncés de « sécurisation » de la frontière.

Il y aurait donc un paradoxe entre, d'une part, une incitation permanente et généralisée à la mobilité, une tendance à l'ouverture des frontières et, d'autre part, la multiplication des murs, les mesures de lutte contre l'immigration clandestine, la militarisation des frontières.

Ce nouvel essor du schème traditionnel de la frontière n'est-il qu'un effet de surface, une réaction spectaculaire autant que vaine, le dernier sursaut d'une souveraineté à l'agonie ? L'hypothèse que j'ai suivie s'inspire de celle que Foucault développe à l'endroit de la prison dans *Surveiller et punir*.

Les politiques migratoires échouent à faire ce qu'elles prétendent ; la frontière n'agit pas tant comme un filtre entre ceux qui peuvent entrer et ceux qui ne le peuvent pas, mais elle produit une multiplicité de formes et de moyens d'entrer et, par conséquent, une multiplicité de type de migrants, utiles politiquement et économiquement, comme l'est le délinquant produit par la prison. (C'est ce que la dimension productive du pouvoir mise en évidence par Foucault nous oblige à prendre en compte.)

Il est en effet largement attesté que les efforts pour « sécuriser » les frontières génèrent et entretiennent des illégalismes qui alimentent une économie plus ou moins souterraine<sup>2</sup>. Comme la prison, la frontière, « en “échouant” apparemment, ne manque pas

---

1 Cf. Migreurop, *Atlas des migrants en Europe*, Paris, Ed. Armand Colin, 2012, pp. 24-25.

2 Cf. Denis Duez, *L'Union européenne et l'immigration clandestine : de la sécurité intérieure à la construction de la communauté politique*, op. cit., p. 14 et Pauline Carnet et al., « Circulation migratoire des transmigrants », *Multitudes*, 2012/2, n° 49, pp. 76-88. Pour une enquête ethnographique, Stefan Le Courant, « Ce que fait la politique de contrôle de l'immigration. De l'étranger menotté au clandestin », *Champ pénal. Nouvelle revue internationale de criminologie*, 2010, Vol. VII, <http://champpenal.revues.org/7889>.

son but ; elle l'atteint au contraire dans la mesure où elle suscite au milieu des autres une forme particulière d'illégalisme » et « permet de laisser dans l'ombre celles qu'on veut ou qu'on doit tolérer<sup>3</sup>. » Comme la prison, la frontière permet de « différencier, d'aménager et de contrôler les illégalismes<sup>4</sup>. » C'est ainsi, par exemple, que les formes de migration les plus médiatiquement représentées (les voyageurs échoués en pleine mer ou les *global businessmen*) permettent de laisser dans l'ombre l'immense majorité de ces « corps utiles » à l'économie-monde.

Pour résoudre cette tension entre l'ouvert et le fermé, de nombreuses publications promettent une « gestion efficace des flux migratoires » et qui visent à réguler l'immigration de travail en fonction des besoins des pays d'accueil. La fin du XX<sup>e</sup> siècle voit l'amorce d'un tournant dans les discours et dans les pratiques. On commence à reconnaître que l'objectif d'une immigration nulle est, d'une part, impossible à atteindre parce que la frontière est poreuse, et d'autre part, non souhaitable parce que les indicateurs démographiques indiquent la nécessité de rajeunir les populations européennes. Les études statistiques et les prévisions démographiques annonçant un dangereux vieillissement des populations des pays développés se multiplient.

La communication de la Commission européenne intitulée « Politique communautaire en matière d'immigration » (2000) est exemplaire de cette inflexion :

« L'analyse de la situation actuelle dans le domaine des flux migratoires dans l'Union européenne donne à penser qu'il convient à présent d'adopter en matière d'immigration légale une approche différente, plus *flexible*, commune à tous les États membres. Une telle politique *anticipative* en matière d'immigration devrait se fonder sur la reconnaissance du fait que *les pressions migratoires continueront* et qu'une immigration ordonnée peut présenter des avantages pour l'Union européenne, pour les migrants eux-mêmes ainsi que pour leur pays d'origine<sup>5</sup>. »

Le « phénomène migratoire » commence à apparaître comme un phénomène naturel dont les flux doivent être gérés. Le schéma n'est plus celui d'une frontière que l'on peut ouvrir ou fermer au besoin, mais d'une membrane semi-étanche, un tamis filtrant et régulant

---

3 SP, pp. 322-323.

4 SP, p. 323.

5 Communication de la Commission au Conseil et au Parlement européen, « Politique communautaire en matière d'immigration », COM (2000) 757 final, p. 14.

des flux inexorables. « Les débats portant sur la question de savoir si l’immigration a lieu d’être ou non ont cédé la place à des débats portant sur la façon de savoir comment gérer les migrations pour en tirer tous les effets positifs possibles<sup>6</sup>. »

Il faut noter que ce type d’approche – dite globale – des migrations, intègre dans son analyse la question de la protection des réfugiés. Le candidat à l’asile tend à devenir un migrant à gérer comme les autres. Dans l’immédiat après-guerre, au contraire, l’immigration et l’asile étaient parfaitement cloisonnées : la Convention de Genève de 1951 – conçue, il faut le rappeler, dans une perspective temporelle courte et largement empreinte de motivations politiques liées à la structure bipolaire du monde d’alors – est absolument absente des considérations qui guidaient les accords bilatéraux tels que le Protocole italo-belge. Depuis les années nonante, l’amalgame entre l’immigration et l’asile s’est renforcé continûment, tant dans les discours politique et médiatique que dans les textes juridiques et dans la pratique<sup>7</sup>. La fin de la guerre froide a rendu caducs les motifs de sanctuarisation du statut de réfugié. Le « demandeur d’asile » est devenu de plus en plus suspect depuis qu’il ne peut plus être incarné par le résistant de l’Est.

Une nouvelle « théorie » des migrations se développe, qui ne cherche plus à penser les modalités de leur répression mais au contraire à construire les outils techniques et conceptuels de leur gestion, de leur insertion dans des systèmes d’utilités. Ce qui est central est le point de vue selon lequel les migrations ne seraient plus un phénomène à réprimer localement mais des flux à *manager* globalement, dans une inspiration similaire à celle qui a guidé la libéralisation des échanges commerciaux à partir des années cinquante et des flux de capitaux à partir des années quatre-vingt. Il s’agit maintenant, pour ce courant, de mettre en œuvre la dernière phase du processus de mondialisation : la libéralisation des flux de travailleurs<sup>8</sup>.

On aurait donc affaire, entre l’immédiat après-guerre et le nouveau siècle, au passage d’un modèle de la maîtrise volontariste et souveraine, caractérisé par une perspective à court terme, avec des programmes ponctuels et déterminés d’importation de travailleurs, dans une perspective statique (déplacements d’une localisation à une autre) à un modèle régulateur, à une gestion des mouvements de population pensée dans une perspective

---

6 International Organization for Migration and the Federal Office for Migration, Switzerland, *International Agenda for Migration Management*, *op.cit.*, p. 106.

7 Cf. Caroline Lantero, *Le droit des réfugiés. Entre droits de l’homme et gestion de l’immigration*, Bruxelles, Bruylant, 2010, p. 298 sq.

8 Cf. Joel P. Trachtman, *The International Law of Economic Migration: Toward the Fourth Freedom*, *op. cit.*, p. 10.

mondiale et à long terme, pour en maximiser les effets bénéfiques. Cela suppose une double mobilisation : mobilisation des instruments de la frontière et mobilisation des migrants.

## II. Mobilisation de la frontière et des migrants

### 1. Les frontières se mobilisent : Smart borders

Ce à quoi s'accouple l'ancienne forme de la frontière pour se reconfigurer, ce sont les nouvelles technologies. Les murailles archaïques évoluent et se voient dotées de nouvelles technologies pour devenir « smart ». Le développement des possibilités de traitement de l'information à très grande échelle a rendu concevable la perspective d'un recensement total et mondial des mouvements aux frontières ainsi que l'intégration de l'exigence de sécurité dans l'impératif de mobilité et de fluidité des déplacements.

Le programme *United States Visitor and Immigrant Status Indicator Technology* (US-VISIT), les bases de données d'*Europol* et *Eurodac*, le *Schengen Information System* (SIS) sont des exemples de programmes visant à collecter et traiter les traces numériques et biométriques de chacun. Associés aux obligations faites aux transporteurs de fournir des données relatives à leurs passagers, ils forment « un système électronique de *data mining* et de statistique décisionnelle permettant de dégager des profils de dangerosité à partir desquels les personnes sont déclarées “à risque” ou “sans risque”<sup>9</sup>. » Ils visent à prédire le risque porté par les candidats à la mobilité, à détecter sous le masque du touriste l'éventuel terroriste, sous celui de l'étudiant, le futur clandestin, derrière le demandeur d'asile, le fraudeur. (C'est pourquoi il a fallu étudier la généalogie de l'émergence des théories du risque dans le champ des migrations.)

Les technologies se font elles-mêmes mobiles, détachées de la frontière physique, de manière à suivre les individus dans leur mobilité pour les arrêter au plus tôt, avant tout contact avec la frontière physique et ses agents. La dimension spatiale de la frontière se double d'une dimension temporelle. (Le recours aux travaux de David Harvey s'est avéré fécond pour développer cette dernière dimension et pour mettre en évidence le rapport paradoxal qu'entretient le néolibéralisme au temps.)

Deux éléments d'importance sont à mettre en évidence dans les projets de *smart borders*. Premièrement, ce qu'il s'agit principalement de cibler, ce sont des populations.

9 Ayse Ceyhan, « Les technologies européennes de contrôle de l'immigration. Vers une gestion électronique des “personnes à risque” », *Réseaux*, 2010/1 n° 159, Ed. La Découverte, p. 138.

Même si, bien entendu, c'est un individu qui sera empêché de franchir une frontière sur la base de ses données personnelles, ce n'est pas en tant qu'individu dangereux qu'il sera refoulé mais en tant qu'il appartient à une population à risque, catégorie résultant d'opérations probabilistes. Le *profilage* vise des populations.

Deuxièmement, la technologisation de la frontière, conjuguée à son archaïque matérialité sans laquelle elle n'est rien, fait de celle-ci un dispositif de sécurité, dont le triple souci est la probabilité d'un phénomène, le coût de la réponse du pouvoir et la limite quantitative de son acceptabilité, dont l'espace d'exercice est un *milieu* à aménager et dont l'action est la régulation de la population. Ce qui semble se mettre en place avec cette greffe technologique sur la vieille forme du mur, est une « gouvernementalité de la mobilité tentant de gérer la liberté et la dynamique de mouvement de millions d'individus, via un dispositif de contrôle qui ne bloque plus mais qui, au contraire, trie et accélère le mouvement via une logique de la traçabilité et de l'anticipation des mouvements et comportements des individus<sup>10</sup> ».

Enfin, il faut évidemment noter que ces technologies frontalières se développent au plus loin du paradigme juridique. La loi se présente en effet toujours comme l'interdiction d'une infraction possible, associée à une punition consécutive, le cas échéant. La loi agit sur le passé ; elle réprime un fait commis. Les frontières intelligentes s'inscrivent dans une logique actuarielle – tournée vers l'avenir, mais un avenir fait de probabilités –, anticipant l'infraction de manière à maximiser les conséquences souhaitées et minimiser les conséquences indésirables, sans se donner pour objectif leur éradication.

## 2. *Suivre les mouvements des migrants*

La frontière se mobilise pour suivre au plus près les mouvements des migrants. On assiste depuis la fin du XX<sup>e</sup> siècle à un processus de propagation de la gestion et du contrôle de l'immigration depuis l'Union européenne vers les États tiers, au-delà des contours territoriaux qui délimitent formellement les espaces politiques. Diverses mesures servent à déplacer la responsabilité de la prise en charge du contrôle vers des pays environnant l'Union : sous-traitance des infrastructures de détention dans les pays de transit autour de l'Union (à l'Est et dans le Maghreb, dans des pays qui n'offrent pas nécessairement de garanties démocratiques), coopération négociée en matière de

---

10 Didier Bigo, Riccardo Bocco et Jean-Luc Piermay, « Logiques de marquage : murs et disputes frontalières », *Cultures & Conflits*, N° 73, Printemps 2009, p. 9.

surveillance des routes migratoires<sup>11</sup>, accords de réadmission avec des « pays tiers sûr ». Ce processus, initié par l'Italie, le Royaume-Uni et l'Allemagne, fut repris par la Commission européenne qui déclarait en 2001 que, « partant de l'idée que toute mesure de lutte contre les flux migratoires irréguliers doit être menée *aussi près que possible* des migrants concernés, l'UE doit chercher à promouvoir des actions dans les pays d'origine et de transit ainsi que des actions de soutien à ces pays [...].<sup>12</sup>. »

### 3. Trier les migrants au plus loin des centres

Ces initiatives sont emblématiques de la tentative en cours de l'Union Européenne de coordonner un système de gestion des flux migratoires : trier au plus près de la source et sous-traiter les camps. La « solution du Pacifique » mise en place par l'Australie en offre un tableau exemplaire dont le principe inspire les pratiques de nombreux États, y compris européens.

Le 26 août 2001, un porte-conteneurs norvégien nommé *MV Tampa*, faisant cap vers Singapour, reçut un appel au secours venant d'un bateau en détresse<sup>13</sup>. Celui-ci naviguait dans les eaux internationales situées entre l'île de Java (Indonésie) et Christmas Island (Australie). Après avoir recueilli ses passagers afghans à la dérive, le capitaine du *Tampa* s'orienta vers Java, là où ils avaient embarqué. Mais ceux-ci menacèrent de sauter par-dessus bord s'ils n'étaient pas emmenés vers l'Australie. Le capitaine fit demi-tour vers Christmas Island et fut alors sommé par les autorités australiennes de retourner vers l'Indonésie. Tirailé entre ces deux injonctions contradictoires, le capitaine attendit hors des eaux territoriales australiennes. Le lendemain, il émit un signal de détresse : le cargo était conçu pour embarquer cinquante membres d'équipage et ne pouvait accueillir les 433 nouveaux passagers, dont certains avaient besoin de soins médicaux. Les autorités australiennes refusèrent l'accès du *Tampa* à Christmas Island.

En raison des conditions sanitaires et de sécurité à bord, le capitaine désobéit et conduisit le cargo dans les eaux australiennes à proximité de Christmas Island. Le gouvernement australien envoya des forces armées pour empêcher le débarquement des passagers pour finalement les transférer sur un navire militaire où les besoins médicaux

11 Cf. Sandro Mezzadra, Brett Neilson, « Né qui, né altrove. Migration, Detention, Desertion: A Dialogue », *art.cit.*, p. 192.

12 Communication de la Commission au Conseil et au Parlement européen concernant une politique commune en matière d'immigration clandestine, 15 novembre 2001, COM(2001) 672 final, §1, p. 3. Nous soulignons.

13 Cf. Tara Magner, « A Less than 'Pacific' Solution for Asylum Seekers in Australia », *International Journal of Refugee Law*, Vol. 16, No. 1, Oxford University Press, 2004, pp. 53-90.

furent assurés. Les passagers furent alors répartis sur deux endroits. 150 d'entre eux furent admis en Nouvelle-Zélande, signataire de la Convention de Genève. Les autres furent envoyés sur l'île de Nauru, république indépendante de 21,3 km<sup>2</sup> et peuplée de 10000 habitants et qui n'est pas partie à la Convention de Genève, suite à un accord hâtivement conclu pour que Nauru traite les demandes d'asile en échange d'une aide financière considérable<sup>14</sup>. Le contrôle de l'immigration prend un tour nouveau ; un nouveau *business* voit le jour qui permet à ce micro-État sur le déclin de retrouver une activité économique : la sous-traitance de camps de détention de migrants.

C'est ainsi que dans l'urgence et à l'occasion de cet épisode particulier fut inventée la « solution du Pacifique » (la très mal nommée en anglais *Pacific Solution*) qui s'appliqua jusqu'en 2007<sup>15</sup>. L'Australie établit une barrière navale et déploya des patrouilles aux limites de ses eaux territoriales pour empêcher tout navire susceptible de transporter des demandeurs d'asile potentiels de pénétrer sur le territoire.

L'Union européenne aussi cherche à créer des zones de premier asile au large de ses frontières<sup>16</sup> et s'inscrit dans ce régime mondial d'externalisation du contrôle des migrants. Il est attesté que les politiques des États européens sont inspirées par la « solution du Pacifique » mise en œuvre par l'Australie<sup>17</sup>, elle-même dictée dans l'urgence par les pratiques états-uniennes vis-à-vis des Haïtiens dans les années 80-90.

Ainsi, en 2003, le Conseil de l'Union européenne a adopté un « programme de mesures de lutte contre l'immigration clandestine par voie maritime dans les États membres de l'Union européenne<sup>18</sup> » qui vise à renforcer les relations internationales avec les pays tiers d'origine ou de transit des « flux illégaux d'immigrants<sup>19</sup> ». Traçant un bref historique des « mouvements migratoires clandestins par voie maritime », le document fait référence aux expériences des États-Unis et de l'Australie en les reliant à la situation vécue

---

14 La sous-traitance des demandes d'asile par Nauru aurait constitué, entre 2001 et 2007, 20 % des revenus de l'île.

15 Le gouvernement australien a récemment annoncé la réouverture de ses centres de traitement *off-shore* sur les îles de Nauru et de Manus (Papouasie Nouvelle-Guinée). Cf. « L'Australie annonce la réouverture de centres de rétention sur des îles du Pacifique », Radio France International, 14 août 2012, <http://www.rfi.fr/asie-pacifique/20120814-australie-annonce-reouverture-centres-detention-iles-pacifique>.

16 Cf. Catherine Teitgen-Colly, « Le défi international des migrations forcées », in Christophe Jaffrelot et Christian Lequesne (dir.), *L'enjeu mondial. Les migrations*, op. cit., pp. 129-130.

17 Cf. Galina Cornelisse, « Immigration Detention and the Territoriality of Universal Rights », in Nicholas De Genova & Nathalie Peutz (eds.), *The Deportation Regime. Sovereignty, Space, and the Freedom of Movement*, op. cit., note 8.

18 Note du Secrétaire général aux délégations, « Programme de mesures de lutte contre l'immigration clandestine par voie maritime dans les États membres de l'Union européenne », Conseil de l'Union européenne, le 28 novembre 2003, 15236/03 FRONT 170 COMIX 717.

19 *Ibid.*, p. 2.



aujourd'hui par l'Italie, l'Espagne et la Grèce. Il intègre la notion de « frontière maritime virtuelle<sup>20</sup> » – dont l'une des conséquences est que toute embarcation suspectée de transporter des passagers dépourvus de documents en règle est considérée comme une « *frontière virtuelle* »<sup>21</sup> – ainsi que celle de contrôle « avant la frontière ».

De ligne de démarcation, la frontière tend ainsi à se présenter comme une zone-tampon, un espace poreux indéfiniment extensible et qui produit du mouvement, c'est-à-dire de la vitesse, de l'accélération et du ralentissement. Vus sous cet aspect, les instruments frontaliers tels que les centres de rétention apparaissent comme des variateurs de vitesse. Non seulement, ils relocalisent mais ils temporisent, de manière à inscrire le mouvement des migrants dans une dynamique adéquate au marché du travail et à hiérarchiser et différencier les flux de manière à les rendre gouvernables et à les orienter, plutôt que de les contenir<sup>22</sup>. Témoigne également de cela le caractère provisoire des statuts octroyés.

#### 4. *Migrations circulaires*

Les programmes de « migrations circulaires » sont illustratifs de la dimension temporelle de la frontière et paradigmatiques d'une incitation à la mobilisation générale et sans fin. Ils offrent un cas particulièrement exemplaire de la rationalité que nous tentons de mettre en évidence : stimulation, entretien et régulation de la mobilité de populations stratifiées selon les besoins de l'économie et de la démographie.

La Commission envisage, avec une proposition de directive toujours à l'examen, d'organiser efficacement la circulation de travailleurs originaires de pays tiers pour l'occupation d'emplois saisonniers. Ceux-ci, d'une part, présenteraient peu d'attrait pour les ressortissants des États membres et d'autre part, sont réputés être actuellement occupés par de nombreux ressortissants de pays tiers en séjour illégal<sup>23</sup>. Les mesures proposées par la Commission consistent pour l'essentiel à instaurer une procédure d'admission accélérée pour des travailleurs extra-européens qui peuvent arguer de l'existence d'un contrat de travail ou d'une offre d'emploi. Ceux-ci pourraient séjourner en Europe, tout en conservant leur domicile légal dans leur pays d'origine, et y travailler légalement pour une durée maximale de six mois par an, au terme de laquelle ils sont tenus de retourner. Le

20 *Ibid.*

21 Cf. Serhat Karakayali and Enrica Rigo, « Mapping the European Space of Circulation », *art. cit.*

22 Cf. Sandro Mezzadra and Brett Neilson, « Border as Method, or, the Multiplication of Labor », EIPCP, Mars 2008, <http://eipcp.net/transversal/0608/mezzadraneilson/en>. Consulté le 28 août 2012.

23 Proposition de directive établissant les conditions d'entrée et de séjour des ressortissants de pays tiers aux fins d'un emploi saisonnier, p. 3.

renouvellement annuel du permis est encouragé. Un certain nombre de droits seraient garantis mais pas celui de circuler librement sur le territoire européen ; l'accès autorisé est limité au territoire de l'État membre ayant délivré le permis.

L'intérêt pour les sociétés d'accueil serait double : la migration circulaire devrait permettre de satisfaire les offres d'emploi dans les métiers en pénurie, principalement là où l'on attend une main-d'œuvre peu qualifiée. D'un point de vue démographique, la vertu de ces politiques serait d'éviter l'aggravation du vieillissement des sociétés européennes : les migrants en circulation ne sont pas invités à passer leur retraite en Europe.

Mais qu'y a-t-il de neuf dans le principe consistant à répondre aux besoins de l'économie en se souciant des indicateurs démographiques ? « Le capital a besoin de masses importantes de travailleurs d'âge jeune, et de moindres masses d'hommes d'âge mûr<sup>24</sup>. » Si l'on repense à la période évoquée tout à l'heure, celle qui alla de l'après-guerre au premier choc pétrolier, les travailleurs immigrés étaient supposés retourner au pays après leur vie de travail. L'effet attendu n'eut pas lieu et la majorité des travailleurs immigrés de cette période s'installèrent définitivement dans leur pays d'émigration. Les programmes de migration circulaire en Europe entendent très explicitement « éviter les erreurs du passé<sup>25</sup> ». La condition supplémentaire de circularité modifie la nature du phénomène envisagé : l'état migrant tend à devenir un état définitif et généralisé.

Les migrants se trouvent ainsi mis dans un mouvement permanent, à tel point que l'on peut soutenir que le critère de différenciation ne réside plus dans la distinction entre intérieur et extérieur. Pour tenter de mettre en lumière ce nouveau principe de différenciation, il faut convoquer quelques auteurs inscrits dans le sillage des travaux de Foucault sur néolibéralisme.

### III. Homo mutabilis

#### 1. Flux et stases

Si l'on suit des auteurs tels que Pierre Dardot et Christian Laval, qui ont prolongé les travaux de Foucault sur le néolibéralisme, la rationalité néolibérale encourage les individus à se comporter en investisseurs actifs et responsables, prenant des risques et gérant leur

24 Karl Marx, *Le capital*, Livre I, Paris, P.U.F., Quadrige, 1993, Chapitre XXIII, § 4, p. 720.

25 Cf. Sheena McLoughlin and Rainer Münz, « Temporary and circular migration: opportunities and challenges », Working Paper n°35, European Policy Centre, Mars 2011, p. 8, [http://www.epc.eu/documents/uploads/pub\\_1237\\_temporary\\_and\\_circular\\_migration\\_wp35.pdf](http://www.epc.eu/documents/uploads/pub_1237_temporary_and_circular_migration_wp35.pdf)

capital humain. Le nouvel *homo œconomicus* n'est pas seulement un calculateur et un producteur, il est lui-même un processus en transformation constante, un organisme qui doit veiller à sa propre évolution. Alors que le libéralisme classique n'enjoignait les institutions humaines qu'à préserver un espace naturel d'échange libre nommé marché, et par là, inscrivait une frontière entre un ordre économique et d'autres ordres (politique, juridique, moral, etc.), le néolibéralisme va se donner pour tâche d'instaurer de manière permanente la concurrence au sein des activités humaines, les reconstruisant de la sorte sous la forme du marché. Les ordres autrefois distincts se trouvent ainsi placés sous la condition commune de la concurrence et homogénéisés sous la forme du marché.

Barbara Stiegler<sup>26</sup> s'appuie sur les travaux de Michel Foucault et, dans le sillage de celui-ci, ceux de Serge Audier, Pierre Dardot et Christian Laval. Elle insiste elle aussi sur la *nouveauté* du néolibéralisme qui consiste à réinstaurer en permanence la concurrence sur l'ensemble du tissu social. Par là, le néolibéralisme entend produire « toujours plus de *différence* et de *nouveauté*, c'est-à-dire d'*évolution* »<sup>27</sup>. » Selon Stiegler, le point de rupture entre le libéralisme et le néolibéralisme remonterait à Herbert Spencer, à la deuxième moitié du XIX<sup>e</sup> siècle, et se caractériserait par le « passage de la coopération par l'échange à la sélection des plus aptes par la mise en concurrence<sup>28</sup>. »

En faisant du spencerisme et de la théorie de la survie des plus aptes, le point central de son analyse, Barbara Stiegler voit dans le néolibéralisme un vecteur de transformation qui imprime un nouveau rapport entre *flux* et *stases*. Par *stase*, elle entend rendre la polysémie offerte par l'étymologie : « état de repos », « immobilité », « arrêt », « habitude », « séjour » (du latin *statio*) et « stabilité », « fixité », « état » (du grec *stasis*)<sup>29</sup>.

Barbara Stiegler caractérise le programme néolibéral comme une « liquidation [...] de toutes les stases au nom du flux<sup>30</sup> ». Le processus contemporain d'accélération des flux, conceptualisé comme « flexibilité », « employabilité » et « adaptabilité »<sup>31</sup>, s'attaquerait à tout ce qui ralentit le *struggle for life* (qu'il faudrait donc comprendre autant comme lutte individuelle *pour* sa propre vie que comme lutte *vers* la vie).

---

26 Barbara Stiegler, « Qu'y a-t-il de nouveau dans le néo-libéralisme ? Vers un nouveau gouvernement du travail, de l'éducation et de la santé », in Fabienne Brugère et Guillaume le Blanc, *Le nouvel esprit du libéralisme*, *op. cit.*

27 *Ibid.*, p. 117.

28 *Ibid.*, p. 123.

29 Cf. *ibid.*, p. 107.

30 Barbara Stiegler, « Qu'y a-t-il de nouveau dans le néo-libéralisme ? Vers un nouveau gouvernement du travail, de l'éducation et de la santé », *art. cit.*, p. 134.

31 *Ibid.*, p. 138.

Dans cette perspective, la figure de l'homme qui se dessine n'est plus seulement celle l'*homo æconomicus*, mais celle d'un *homo mutabilis*, un homme en adaptation, qui se rend toujours plus adaptable aux mutations permanentes du devenir<sup>32</sup>. »

Nous avons tenté d'infléchir la thèse de Stiegler sur un point. Si elle est forte et argumentée, l'idée que le programme néolibéral est une liquidation des stases au nom du flux, qu'il vise à disqualifier tout ralentissement, qu'il « ne tolère aucun arrêt, aucun ralentissement<sup>33</sup> », souffre cependant d'un excès d'abstraction. Les stases seraient, selon Stiegler, en voie de disparition. Or, si l'on considère le néolibéralisme dans ses actions les plus matérielles, il faut compliquer la dichotomie. Le néolibéralisme a besoin de stases, de ralentissements et d'arrêts. En reprenant appui sur les discours et les pratiques du *migration management*, on peut avancer que certes le gouvernement néolibéral reconfigure le monde selon une logique de flux – par la liberté de circulation, notamment – mais toujours en différenciant. Il s'agit bien de rendre fluide mais en fluidifiant différenciellement et non pas simplement de mettre tout et tous indifféremment en mouvement.

## 2. *Principes de différenciation*

---

Nous entendons ainsi montrer le passage d'un principe de différenciation structuré selon les pôles intérieur-extérieur (national-étranger, lié à la loi) à un nouveau principe, tendanciellement défait de l'ancrage et de la fixation territoriale que suppose le précédent, articulé autour des pôles mobile-fixe ou, plus précisément, ordonné entre une mobilité insensible et une mobilité sensible.

En effet, la hiérarchisation de la population mondiale ne passe plus tant par des critères nationaux, elle tend à ne plus être liée à des lieux géographiques bien définis. La distinction intérieur-extérieur s'amenuise. À l'échelle de l'Europe de Schengen, la frontière se ramifie à l'intérieur et s'étend à l'extérieur.

Le passage du couple intérieur-extérieur à mobile-fixe, suppose une transformation du mode de gouvernement des populations. La marque de hiérarchisation n'est plus appliquée de l'extérieur sur un individu soumis à celle-ci comme à une loi. La hiérarchisation fonctionne au contraire depuis le sujet lui-même par le fait qu'il doit agir sur sa vie comme une entreprise, en fonction des conditions environnementales dans lesquelles il est pris. La circulation apparaît ainsi comme la dimension prédominante du rapport contemporain à l'espace. Les migrations tendent à être conçues non plus comme le passage d'une

32 *Ibid.*, p. 129.

33 *Ibid.*, p. 134.

sédentarité à une autre – d’une stase à une autre – mais comme une mise en circulation permanente ; la promotion des « migrations circulaires » est exemplaire à cet égard.

La vie dans les centres de l’économie-monde est corrélative d’une mobilité d’un type particulier. La classe privilégiée transnationale – par exemple, les hommes d’affaires dont il faut favoriser le mouvement et accélérer le passage aux postes frontières – voyage de centre à centre, passant au-dessus des zones périphériques, dans un mouvement qui, tendanciellement, est parfaitement fluide, presque imperceptible en tant que mouvement. En un sens, ils ne passent pas, ils restent toujours au centre ; la mobilité centrale est fluide, le passage est *insensible* et désirable.

Quant à ceux de la catégorie opposée, ils sont maintenus en périphérie dans un état de mobilité qui doit toujours rester perceptible dans ce que la mobilité contient de précarité et de danger. Il ne s’agit donc pas de considérer que les premiers sont dans le mouvement et les autres en sont privés. Les dispositifs qui visent à rendre le passage des uns insensible sont comme des lubrifiants qui doivent favoriser un mouvement sans frottement. De l’autre côté, les infinies dispositions mises en place à l’égard des migrants ne servent peut-être pas tant à les immobiliser qu’à faire de leur migration un *état sensible* permanent, à soumettre leur mouvement à tant de forces (contradictoires et qui tantôt l’attirent, le repoussent ou le freinent) qu’il ne puisse jamais cesser. Peut-être l’emploi généralisé du terme « migrant » au lieu d’« immigré » en est-il un indice.

Ainsi, les « stases » doivent être conçues davantage comme des états de mobilité toujours contraints et par conséquent toujours perceptibles – et potentiellement douloureux – que comme des fixations au sens propre. Les camps de réfugiés n’ont pas pour but d’immobiliser les migrants mais de les rendre disponibles à la mobilité, pour le moment opportun. Le migrant immobilisé dans un camp est paradoxalement le « Passager par excellence, c’est-à-dire le prisonnier du passage<sup>34</sup>. »

## IV. Conclusion

Les migrants sont désormais décrits par le vocabulaire de l’entreprise, comme des investisseurs de capital humain : « Les migrants ont souvent figuré parmi les plus dynamiques et les plus entreprenants [*entrepreneurial*] des membres de la société, ils sont préparés à s’aventurer au-delà de leurs communautés et pays d’origine pour créer de nouvelles opportunités pour eux-mêmes et pour leurs enfants<sup>35</sup>. » Le migrant comme

34 Michel Foucault, *Histoire de la folie à l’âge classique*, Paris, Gallimard, 1972, p. 26.

35 The Global Commission on International Migration, *Migration in an interconnected world: New*

entrepreneur est un levier majeur de la gestion des migrations, qui intègre à la fois le souci de fluidifier les mouvements des uns et de sécuriser les autres, c'est-à-dire de maintenir les indésirables loin des centres.

La figure du migrant est celle de l'entrepreneur et il se meut sur un marché. Et sur tout marché, il doit y avoir des gagnants et des perdants, dans une danse continue. La circulation doit ainsi être régulée de manière à ce que soient en permanence reproduites les conditions de son insécurité. Entre les « élites cinétiques<sup>36</sup> » et les « déchets humains<sup>37</sup> », on a un *continuum* qui s'intègre parfaitement dans la conception principielle de la rationalité néolibérale qui voit dans l'individu un entrepreneur de lui-même. D'un bout à l'autre de la chaîne, on ne doit son sort qu'à soi-même.

D'un côté, l'individu parfaitement libre de circuler, le membre de l'élite cinétique est celui qui a su faire fructifier son capital fait de « capacités entrepreneuriales », d'instruction et de compétences et a ainsi bénéficié de la mondialisation<sup>38</sup>. Ce sont ces migrants d'exception dont on dit qu'ils « contribuent au progrès et au bien-être des pays développés », font « preuve d'esprit d'entreprise et sont à l'origine de la création de nombreuses entreprises, dont certaines, comme eBay, Mittal, Google ou Intel, portent des noms devenus familiers<sup>39</sup>. »

À l'autre extrémité, l'on trouve l'individu fixé, stasié, mise en périphérie, la « population superflue, surnuméraire, “de trop”, ceux dont le marché du travail n'a que faire, ceux que l'économie de marché laisse de côté, ceux qui échappent au recyclage<sup>40</sup> ». Celui-là, le déchet humain est considéré comme la « victime non pas de la condition que lui fait le monde qui pour lui est un non-monde, mais *victime de lui-même* [...]»<sup>41</sup>.

La condition de cette transformation, on ne la voit que trop : c'est la mise en équivalence de grandeurs différentes, d'éléments de natures différentes. La fusion théorique et pratique de l'asile et l'immigration en est un exemple. Le néolibéralisme se déploie par sa

---

*directions for action*, Rapport 2005,  
<http://www.queensu.ca/samp/migrationresources/reports/gcim-complete-report-2005.pdf>, p. 5.

Consulté le 14 mars 2013. Nous traduisons. Voir aussi Sara Kalm, « Liberalizing Movements ? The Political Rationality of Global Migration Management », *art. cit.*, p. 34.

36 Cf. Matthew B. Sparke, « A neoliberal nexus, Economy, security and the biopolitics of citizenship on the border », *art. cit.*, pp. 151-180.

37 Zygmunt Bauman, *Le présent liquide. Peurs sociales et obsession sécuritaire*, *op. cit.*, p. 43.

38 Cf. Bureau international du Travail, Commission mondiale sur la dimension sociale de la mondialisation, *Une mondialisation juste : créer des opportunités pour tous*, Genève, 2004, <http://www.ilo.org/public/french/wcsdg/docs/report.pdf>, p. 51.

39 Fred Constant, « Pour une gouvernance mondiale des migrations », *art. cit.*, p. 295.

40 Zygmunt Bauman, *Le présent liquide. Peurs sociales et obsession sécuritaire*, *op. cit.*, p. 44.

41 André Tosel, *Du retour du religieux. Scénarios de la mondialisation culturelle I*, *op. cit.*, p. 36. Nous soulignons.

capacité (ou sa prétention) à rendre tout commensurable, à rabattre tout sur le même plan. Ce n'est pas un effet de théorie, c'est bien une conséquence à la fois pratique et théorique. D'une manière générale, notre thèse s'accorde avec l'idée, que l'on trouve chez Alain Desrosières qui, dans sa typologie des États, met en évidence l'intrication entre des disponibilités techniques et des théories politiques, d'une coalimentation, d'une coexistence de discours théoriques et de pratiques qui s'entretiennent mutuellement. Il ne s'agit ni de dire qu'il y a une pratique qui émerge par la force des choses et qui imprime une cohérence par elle-même, ni de dire qu'il y a préalablement une cohérence réfléchie de discours théoriques qui imprimerait sa rationalité au monde, mais qu'il y a une interaction entre l'émergence des pratiques et des théories. (La meilleure illustration de cela est l'agence frontex qui est à la fois un *think tank* et une agence opérationnelle d'action sur les frontières.) L'obscénité du néolibéralisme pourrait bien se situer là, dans ce constat très massif de mise en équivalence de n'importe quelle grandeur.

Avant-propos	6
Introduction	13
1. Objet	13
2. Qu'est-ce qu'un migrant ?	14
3. Qu'est-ce qu'une frontière ?	18
4. Hypothèses	19
5. Ressources	22
6. Méthode	23
7. Ce que nous n'aborderons pas	26
7.1. Racisme	26
7.2. La « vie nue »	28
7.3. Transnationalisme et diasporas	30
I. Repères légaux et historiques	32
1. Repères légaux – L'exemple belge	32
1.1. L'accès au territoire	33
1. Étranger et ressortissant d'un pays tiers	33
2. Visas	33
1.2. Le séjour légal	34
1. Réfugiés et personnes pouvant bénéficier de la protection subsidiaire	34
2. Regroupement familial	37
3. Immigration de travail	38
4. Étudiants	39
5. Régularisations	39
6. Autres situations	43
1.3. Illégalismes	43
1. Ordre de quitter le territoire, éloignement, refoulement, renvoi, expulsion	43
2. Détention, maintien	45
3. Victimes de la traite des êtres humains	46
2. Repères historiques. À chaque période sa fiction	48
3. Libre circulation, droit et politique d'asile et d'immigration en Europe	56



3.1. La triple condition de la frontière européenne	56
3.2. Traité de Rome	59
3.3. L' accord de Schengen	61
3.4. L'Acte unique et le traité de Maastricht	65
3.5. Le traité d'Amsterdam et le Conseil de Tampere	67
3.6. Les sommets de Séville et de Thessalonique et le programme de La Haye	69
3.7. Le Pacte européen sur l'immigration et l'asile (2008)	73
3.8. Le programme de Stockholm (2010-2014)	74
3.9. Frontex	76
3.10. Fusion théorique de l'asile et de l'immigration	77
3.11. Effacement réel de la distinction	78
4. Conclusion intermédiaire	80
II. Technologies de pouvoir	82
1. Sortir d'une alternative : souveraineté des États vs droits des migrants	82
2. Le pouvoir comme relation et exercice	89
3. Souveraineté	91
4. De la souveraineté aux disciplines – de la loi à la norme	93
4.1. Une nouvelle économie politique du pouvoir de punir	93
4.2. Des corps individualisés	96
4.3. L'espace des disciplines	98
5. Les dispositifs de sécurité	99
5.1. L'invention de la population	99
5.2. Description/prescription	101
5.3. Un nouveau mode de gouvernement	103
6. Parenthèse	104
7. Gouvernement, libéralisme et biopouvoir	108
7.1. Pouvoir sur la vie (régulation) et sur le corps (discipline)	108
7.2. Désir et intérêt	109
7.3. (Ent)retenir	112
7.4. Ambiguïté de la liberté	114
7.5. Danger	116
8. Néolibéralisme	117

8.1. De l'échange à la concurrence	117
8.2. Homo œconomicus	120
9. Espaces	121
10. Conclusion intermédiaire	124
III. Anciens instruments, nouveaux usages	129
1. Introduction	129
1.1. Dispositif	129
1.2. Répression et production	131
2. Modalités instrumentales du gouvernement des migrants	133
2.1. « Sécuritisation »	133
2.2. Camps	135
1. Le poids du mot	135
2. Camps de réfugiés	138
3. Zones extraterritoriales	140
4. Centres de détention	144
5. Camp comme espace disciplinaire et dispositif de sécurité	146
2.3. Frontières fixes et frontières mobiles	146
1. Murs	146
2. Smart borders	149
2.4. Externalisation	153
1. La « dimension extérieure de l'asile » et les « pays tiers sûrs »	154
2. Externalisation de la politique d'immigration	159
2.5. La frontière comme zone tampon	163
3. Politique d'immigration : en quel sens ?	167
3.1. À quoi sert l'échec des politiques migratoires ?	168
3.2. Production d'une « armée industrielle de réserve »	173
3.3. Trafic et traite des êtres humains	174
4. Conclusion intermédiaire	177
IV. Émergence d'un nouveau discours : le migration management	180
1. Introduction	180
2. Historique du processus	184
3. Pacification	186

4. Nouveaux acteurs du droit global	189
5. Gouvernamentalité managériale	191
5.1. Une solution complète	191
5.2. Gouvernamentalité	193
6. Risque et logique actuarielle	196
6.1. Statistiques	196
6.2. Gestion des risques	198
6.3. L'introduction du risque dans le champ pénal	200
6.4. Théorie du choix rationnel	201
6.5. Une logique de l'efficacité	203
6.6. Le risque dans les relations internationales	204
6.7. Le risk management des migrations	205
6.8. Quelques exemples	207
7. Acteurs économiques	210
7.1. Transporteurs de fonds et agents de développement	210
7.2. Monnaie d'échange	213
7.3. Travailleurs	213
7.4. Migrations circulaires	216
7.5. Le marché de la migration	222
7.6. Sujets d'intérêts	222
7.7. Théorie du capital humain	224
8. Conclusion intermédiaire	227
V. Frontières et travail mondialisés	231
1. Travail et mondialisation	231
1.1. Mondialisation	231
1.2. Capitalisme	237
1.3. Jobs are on the move	238
1.4. L'accumulation par dépossession	241
1.5. Spatio-temporal fixes	242
1.6. Circulation à vitesse variable	243
1.7. Nécessité d'une surpopulation relative	246
2. Production d'espace, production de frontières	251

2.1. Frontière et territoires – Éléments historiques	252
2.2. Transformations contemporaines de la frontière	256
2.3. Nouvelles frontières. Espace et temps.	260
1. Multiplication des frontières dans l'espace	260
2. Différenciation des frontières dans le temps	263
3. Précarité spatio-temporelle	265
3. Du clandestin au businessman	272
3.1. Centralité des « illégaux »	272
3.2. Faire la guerre parmi la population	277
4. Conclusion intermédiaire	279
VI. Néolibéralisme, flux et stases	285
1. L'homo œconomicus néolibéral	286
1.1. Le travail comme valorisation du capital humain	286
1.2. La mobilité comme capital	288
1.3. Une intervention « environnementale »	290
1.4. Concurrence et information	291
2. L'État néolibéral	292
2.1. Interventionnisme	292
2.2. Ex cursus : la fonction de la nature	294
2.3. La fonction de l'État en régime néolibéral	296
2.4. Nouvelle fonction de la loi	299
3. L'individu rationnel	303
3.1. Coût	303
3.2. Une théorie générale de l'action humaine	305
3.3. Risque et entrepreneurship	308
3.4. L'institution de la concurrence	309
4. Parenthèse : le problème du sujet néolibéral	313
5. Dichotomies	316
5.1. Flux et stases	316
5.2. Principes de différenciation	323
6. La rationalité humanitaire	325
7. Conclusion intermédiaire	332

7.1. Un gouvernement de la mobilité	332
7.2. Le migrant comme entrepreneur de lui-même	333
Conclusion	338
1. Individus – populations	338
2. États et autres acteurs institutionnels	340
3. Des flux à leurs canaux	342
4. Restes et résistances	345
5. Liberté	348
6. Démocratiser les frontières	349
Index rerum	353
Index nominum	356
Bibliographie	359
Ouvrages	359
Articles	368
Rapports et études	382
Documents officiels (traités, directives, lois, règlements, circulaires, communications)	388
Articles de presse et autres documents	397